

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3377 - MARDI 27-MERCREDI 28 NOVEMBRE 2018

INSÉCURITÉ

L'ambassade américaine à Kinshasa ferme ses portes

À l'approche des élections prévues pour le 23 décembre, la représentation diplomatique des États-Unis à Kinshasa redoute une possible « menace terroriste » dans ses installations. Elle encourage, ainsi, les citoyens américains vivant au Congo à « maintenir un niveau de vigilance accru et à exercer une bonne connaissance de la situation ». Cependant, aucune précision sur la nature de cette menace n'a été révélée.

Un communiqué officiel publié par cette représentation diplomatique confirme les faits en évoquant des « informations crédibles et précises » reçues à ce sujet. D'où la décision prise par le gouvernement américain de fermer carrément, le 26 novembre, son ambassade à Kinshasa.

Page 5



L'ambassade des États-Unis en République démocratique du Congo

INTENTIONS DE VOTE

Félix Tshisekedi caracole en tête de la liste

Un sondage effectué le week-end dernier donne Félix-Antoine Tshisekedi gagnant face à Emmanuel Shadary et Martin Fayulu. Le think tank de communication « Rien que la vérité et democracy control » a, en effet, effectué les 24 et 25 novembre un sondage d'opinion sur un échantillon de 1 420 personnes à travers la République.

L'étude donne, par rapport au dernier sondage Bercy, Emmanuel Shadary 16% d'intentions de vote. Martin Fayulu a vu sa cote augmentée à 20% alors que Félix Tshisekedi a nettement amélioré son score avec 48% d'avis favorables. 16% des personnes interrogées ne se sont pas prononcées.

Page 2



Félix Tshisekedi congratué par Vital Kamerhe à la création du Front pour le changement

AFRIMA

Fally Ipupa contrôle l'Afrique centrale

Fally Ipupa a été sacré meilleur artiste de la sous-région à l'occasion de la cinquième édition des All Africa Music Awards dont la cérémonie s'est tenue la nuit du 24 novembre au Centre de conférences internationales d'Accra au Ghana. Il vient confirmer sa domination actuelle sur la musique de l'Afrique centrale déjà établie par le prix octroyé le week-end dernier à la chanson Mannequin, un featuring avec KeBlack et Naza repris dans l'œuvre précédente intitulée Tokooos.

Il a indiqué qu'il va livrer son premier concert à Kinshasa, quatre semaines après celui de Berlin le jour même de la sortie du nouvel opus, le 2 décembre.

Page 4



Fally brandissant son trophée de Meilleur artiste masculin d'Afrique centrale

CAF-C2/FINALE ALLER

Ibenge explique la lourde défaite de V.Club face à Raja

L'AS V.Club est passée, le 25 novembre, à côté de sa finale aller de la 15^e Coupe de la Confédération, dominée par Raja de Casablanca sur le score de zéro but à trois.

L'entraîneur Florent Ibenge est revenu en conférence de presse sur cette soirée cauchemardesque dans un stade totalement acquis à la cause de Raja.

« Nous n'avons pas été reconnus. Nous n'avons pas été agressifs. Nous avons cédé à tous les duels de notre adversaire. Nous avons reculé et d'habitude quand vous ne gagnez pas des duels, l'équipe qui le fait l'emporte », a-t-il déclaré.

Page 5

ÉDITORIAL

Fluctuations

Le yo-yo qui marque ces derniers temps l'évolution des cours de l'or noir sur les marchés mondiaux n'a rien de vraiment surprenant étant donné la guerre, non déclarée mais bien réelle, que se livrent sur ce terrain hautement stratégique l'Iran, les Etats-Unis, les pays du golfe Persique. Même si nombre d'observateurs qualifiés de la scène pétrolière mondiale le jugent temporaire et prédisent le maintien durable du prix du baril à la hauteur de 80-90 dollars US, ce va-et-vient constant doit être pris en compte.

Pris en compte, c'est-à-dire intégré dans les calculs des pays comme le nôtre qui tirent de l'or noir l'essentiel de leurs ressources publiques. Avec, comme principe fondamental, de ne pas fonder la relance de leur économie, durement frappée par l'effondrement brutal des cours du pétrole, sur des hypothèses de hausse qui pourraient se révéler demain erronées. Autrement dit et pour être tout à fait clair sur ce sujet sensible, prendre comme base de calcul des rentrées à venir un prix du baril oscillant entre 60 et 70 dollars US.

Une telle prudence dans l'analyse des mouvements à venir est d'autant plus nécessaire que le Congo s'est engagé dans une remise en ordre de sa gouvernance, une réduction de ses dépenses publiques, une diversification de son économie qui lui permettront demain de ne plus fonder sa croissance, son développement durable sur ses seules ressources pétrolières. Autant de réformes fondamentales qui briseront le carcan dans lequel il s'est trouvé enfermé au lendemain de son indépendance.

Miser sur un cours raisonnable du pétrole sur les marchés mondiaux et le traduire en termes concrets dans la politique économique des décennies à venir ne peut avoir que des effets positifs pour la nation congolaise tout entière. Sans doute une telle prudence ne règlera pas d'un coup de baguette magique les problèmes auxquels nous sommes présentement confrontés, mais elle nous protégera contre les illusions, les rêves qui nous ont fait tant de mal ces dernières années.

Savoir raison garder est plus que jamais la devise à inscrire dans la conduite des affaires publiques.

Les Dépêches de Brazzaville

INTENTIONS DE VOTE

Félix Tshisekedi caracole en tête de la liste

Le président de l'Union pour la démocratie et le progrès social serait requinqué par l'Accord de Nairobi signé avec celui de l'Union pour la nation congolaise (UNC), Vital Kamerhe, et qui l'a remis dans la course face à Martin Fayulu, sorti de l'Accord de Genève, et Emmanuel Shadary Ramazani, choisi comme dauphin par le président Joseph Kabila, pour le compte du Front comun pour le Congo (FCC).



La signature de l'accord entre Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe, à Nairobi, au Kenya

Un sondage effectué le week-end dernier donne Félix-Antoine Tshisekedi (Fatshi) gagnant face à Emmanuel Shadary et Martin Fayulu.

Le think tank de communication Rien que la vérité et democracy control a, en effet, effectué, les 24 et 25 novembre, un sondage d'opinion sur un échantillon de 1 420 personnes à travers la République. Cette étude, la première après Genève et Nairobi, apporte une clarté sur l'échiquier politique dans ce contexte électoral.

Pour avoir ces intentions de vote de la population, la question principale posée aux sondés a été : « Si l'élection présidentielle a lieu aujourd'hui, pour qui allez-vous voter entre Emmanuel Shadary, Martin Fayulu et Félix Tshisekedi ? », alors que la seconde préoccupation était relative à la justification du choix.

Une côte proche de la moitié des voix exprimées Cette étude donne, par rapport au dernier sondage Bercy, Emmanuel Shadary 16% d'intentions de vote, Martin Fayulu 20% alors que Félix Tshisekedi a vu son score nettement amélioré, avec 48% des avis favorables. Au cours de l'étude, 16% des personnes interrogées ne se sont pas prononcées.

Interprétant les résultats récoltés sur le terrain, la maison Rien que la vérité et democracy control dit avoir constaté qu'il y a une nette évolution depuis le dernier sondage. Le candidat du FCC, Emmanuel Shadary, a de la peine à décoller, le poids de la législative en cours se greffant à lui. « A ce niveau, il aura du mal à en se départir », regrette-t-on.

Cette situation fait que les deux candidats de l'opposition restent toujours en tête. Malgré tous les moyens dont il dispose, il n'arrive pas à convaincre.

Pour les analystes, il est donc fort à parier que ces intentions vont se consolider avec la campagne électorale en cours. Mais, toutefois, ce constat est également pour les deux autres candidats.

Pour Martin Fayulu, par exemple, le score n'a pas tellement changé depuis son « sacre » de Genève. Avec l'après-Genève, plusieurs partisans favorables au changement seraient ballotés entre les deux candidats issus de l'opposition. La signature de l'alliance Fatshi et Kamerhe y serait pour beaucoup.

De son côté, Félix Tshisekedi, qui était déjà en tête avant Genève, poursuit sa course. On ne saura pas ce qui aurait pu être le résultat si Nairobi n'eût pas lieu. Quoi qu'il en soit, se convainc Rien que la vérité et democracy control, son « mariage » avec Vital Kamerhe a boosté son image. « Non pas seulement qu'il vient de recevoir le ralliement des partisans favorables au président de l'UNC mais il vient aussi de redorer son image en obtenant ce ticket susceptible de donner des remords aux adversaires politiques », souligne le sondage.

Mais cette étude prévient qu'il est difficile de connaître les tendances dans les jours qui viennent, les 16% des indécis pouvant déterminer l'évolution de l'un comme de l'autre, si une fois ils sont convaincus.

Dans sa conclusion, la maison de sondage fait observer que jusqu'aujourd'hui, le choix linguistique ne pèse pas encore car, l'émiettement des votes des déçus et des indécis pourrait ne pas aller dans le sens traditionnel. « Une chose est vraie, la période électorale et les alliances à temps et à contretemps vont influencer le résultat final », a-t-elle averti.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués :
Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI :
Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki,
Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa,
Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,
Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin
Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé
Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),
Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service),
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél.: 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

CAMPAGNE ÉLECTORALE

Les professionnels des médias mobilisés à exercer un journalisme de qualité

La recommandation a été formellement faite au cours d'un atelier organisé conjointement par la Fédération internationale des journalistes (FIJ), l'Union nationale de la presse congolaise (UNPC), le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac), l'ONG Journaliste en danger (JED) et le Centre de recherches en sciences sociales, organisations et médias (Cressom), les 19 et 20 novembre, dans la salle polyvalente de la Délégation Wallonie-Bruxelles avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Israël Mutala a évoqué une sélection particulière des participants à l'atelier qui avait pour objet « *Le journalisme de qualité en période électorale* ». « *Nous avons sélectionné des membres éminents des rédactions, au plus haut niveau pour ceux qui étaient disponibles, de plusieurs médias aussi bien audiovisuels qu'écrits pour réfléchir avec eux sur les meilleures pratiques journalistiques en période de tension* », a-t-il dit en sa qualité de point focal du Cressom.

Tout comme Anaclét Vungbo, formateur pour le compte de l'UNPC, Israël Mutala a souligné qu'à ces assises de deux jours, « *il a été rappelé le code de déontologie et d'éthique du journalisme* ». Et au premier d'ajouter qu'« *une mise en garde a été surtout faite en considération de cette période à haut risque ou un mot peut embraser toute une ville si ce n'est pas tout un pays. Nous avons rappelé aux*



Le Pr Tonda entouré d'Anaclét Vungbo et d'Israël Mutala lors de l'échange d'expériences des participants

journalistes leur devoir; c'est-à-dire leur responsabilité sociale. En effet, le journaliste ne vit pas en dehors de sa société mais au-dedans et doit donc avoir un comportement qui ne puisse pas l'enflammer ». Endossant sa casquette de rédacteur en chef du journal d'information en ligne 7sur7.cd, Israël Mutala a renchéri : « *Nous sommes à quelques jours de l'ouverture de la campagne électorale, c'est une période de fortes tensions. Nous ne voulions pas que les médias contribuent à exacerber les tensions* ».

Un acte d'engagement signé
Par ailleurs, le travail en atelier a servi à « *affiner l'esprit critique*

et la vigilance en cette période assez complexe de la campagne électorale », a précisé Israël Mutala. « *Des forces politiques vont s'affronter de manière violente et, pour cela, il était bon d'outiller les journalistes, les ramenant à leur b.a.-ba : ne pas inciter à la haine tribale ni à une quelconque autre forme de violence, ne pas avoir de parti pris systématique. Et de mettre dans leurs rédactions respectives des dispositifs d'alerte par rapport aux dérives* », fait que l'on reproche le plus souvent à un bon nombre de médias en ligne qui se font passer pour des professionnels sans toujours l'être. Une réalité qui, en tant

que président de l'association des médias d'information en ligne de RDC, ne lui échappe pas. De la documentation adéquate a été fournie aux journalistes dans la perspective de mieux les outiller face aux « *situations complexes à venir* ». Au terme de l'atelier, la décision a été prise de « *se constituer en réseau* », a affirmé Israël Mutala. Ce, a-t-il expliqué, d'autant plus que « *la formation ne s'est pas déroulée seulement à Kinshasa mais sur l'ensemble de la République dans les onze provinces dans leur ancienne configuration* ». L'atelier s'est véritablement conclu avec une remise de bre-

vets couplée avec la signature d'un acte d'engagement des participants en prévision des nombreuses sollicitations auxquelles ils feront face de la part des candidats aux élections. « *Il faut dire les choses telles qu'elles sont. Pendant cette période, beaucoup d'argent va circuler. Comme il y a précarité dans la profession, l'on a tendance à délaisser les principes de base. Aussi avons-nous rappelé aux journalistes la conduite à tenir; à savoir les choses à faire et celles à ne pas faire. Et avons ensuite partagé nos expériences personnelles* », a expliqué Anaclét Vungbo.

Nioni Masela

CÉNI-CSAC

Les mesures d'application de la directive relative à la campagne électorale présentées à la presse

Compte tenu du changement de contexte sociopolitique et celui du cadre légal qui a connu certaines innovations dans les lois essentielles, la Commission électorale nationale indépendante (Céni) et le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (Csac) ont mis sur pied une commission Interinstitutionnelle afin de mettre à jour les mesures d'application de la directive du Csac N°Csac/AP/002/20015 du 5 mars 2015 relative à la campagne électorale à travers les médias.

La mise en place de cette commission interinstitutionnelle est également consécutive à la cérémonie de lancement de la campagne électorale 2018-2019 fait, le 21 novembre, au Palais du peuple à l'occasion de la réunion du Comité de liaison de la Céni avec les acteurs politiques. La conférence de presse conjointe du 24 novembre à la Maison des élections a permis aux rapporteurs de ces deux institutions d'appui à la démocratie de faire un rapport succinct des travaux de relecture de cette directive relative à la



Le rapporteur du Csac lisant les mesures d'application de la directive relative à la campagne électorale

campagne électorale à travers les médias. « *Seuls quelques articles ont connu un amendement, le reste a gardé son originalité* », a souligné le rapporteur de la Céni, Jean Pierre Kalamba. C'est le rapporteur du Csac, Chantal Kanyimbo, qui fait la lecture intégrale de la Décision N°Csac/AP.013/2018 du 23 novembre 2018 portant mesures d'applica-

tion de la directive du Csac du 5 mars 2015 relative à la campagne électorale à travers les médias. Parmi les nouveautés de ces mesures d'applications, il y a la prise en charge des médias en ligne et la possibilité qu'ils suppléent au service public ; la mise en place par le Csac d'une Commission de vigilance de l'éthique électorale à travers les médias chargée de

veiller à l'application des textes légaux et réglementaires en vigueur pendant la période de la campagne électorale. Ces mesures d'application fixent, en outre, à 48 heures le début des enregistrements des émissions de campagne électorale après tirage au sort, d'une part, et à trois tranches de trente minutes chacune pour le passage des can-

didats dans les médias publics, d'autre part. Il est à noter également que les interventions des candidats président de la République pour la campagne électorale, suivant le tirage au sort organisé par le Csac, sont diffusées sur les antennes de la radio et de la télévision des médias publics du 29 novembre au 21 décembre 2018.

Cette conférence de presse conjointe Céni-Csac a, par ailleurs, mis en exergue la difficulté de la gestion des réseaux sociaux en période de campagne électorale. Il a également été discuté avec les journalistes invités les mesures concrètes prises pour garantir l'équité et l'équilibre dans l'accès aux médias publics de même que la problématique de l'affichage des supports de campagne dans les lieux interdits comme les édifices publics, les écoles, etc.

Le Csac a annoncé le déploiement en province des équipes de coordination provinciale avec le plein pouvoir de régulation quant à ce.

Alain Diasso

LUTTE CONTRE LE SIDA

Les journalistes sensibilisés aux stratégies mises en place par l'Onusida

Une séance de briefing sur la Journée mondiale de lutte contre le sida a été organisée, le 26 novembre, à Kinshasa, à l'intention des professionnels des médias, afin de réfléchir sur la dynamique communautaire des uns et des autres qui mobilise les énergies pour la lutte contre la pandémie, tel que fixé dans le plan stratégique national 2018-2021.

L'activité a eu lieu dans la salle des conférences de l'Onusida, dans la commune de la Gombe. Elle s'inscrit dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de lutte contre le sida (JMS) prévue pour le 1er décembre à Kindu. Le but a été d'amener les professionnels des médias à comprendre le thème de la JMS 2018 et certaines notions du VIH-sida pour qu'ils soient capables de sensibiliser correctement la population. Cette trente-et-unième édition est placée, au plan international, sur le thème « Connais ton statut ». Au plan national pendant ce temps, la célébration sera placée sur le thème « Mobilisons-nous pour le dépistage au VIH afin d'en finir d'ici à 2030 ». Selon la chargée de communication au Programme national multisectoriel de lutte contre sida (PNMLS), Francine Ngalula, ce briefing se justifie par le fait que le thème de la JMS dure un ou deux ans et doit être compris par la population dans une dynamique de changement de comportement sur le plan VIH/sida. Du point de vue fonctionnel, a-t-elle ajouté,



Des journalistes lors du briefing à l'occasion de la JMS 2018

ce thème «Connais ton statut» vient alimenter les objectifs 90% 90% 90% de l'Onusida qui constituent l'actuelle approche de lutte contre cette maladie en République démocratique du Congo (RDC).

Parlant du profil épidémiologique, Joseph Liomba du PNLIS a indiqué que le VIH-sida constitue un problème majeur de santé publique. La RDC, a-t-il révélé, est parmi les cinq pays au monde qui regorgent beaucoup de personnes vivant avec la pandémie. Avec une prévalence auprès de la population générale de 1, 2%, le pays connaît actuellement une épidémie VIH

de type généralisé (EDS 2013-2014). Cette prévalence est de 6,9% chez les professionnels du sexe (IBBS). Il a souligné, par ailleurs, que la RDC supporte un lourd fardeau en termes de VIH avec 38 757 nouvelles infections, 516 617 personnes vivant avec le VIH, 30 114 décès dus au sida et seuls 46% des personnes vivant avec la maladie connaissent leur statut sérologique. Le pays compte également beaucoup d'orphelins et enfants vulnérables du sida (Plan stratégique du secteur de la santé 2018-2021).

Il sied de retenir qu'en RDC, cette JMS 2018 poursuit plu-

sieurs objectifs, notamment promouvoir la dynamique du changement de comportement privilégiant les droits humains, augmenter les connaissances et la proportion des personnes qui connaissent leur statut sérologique et promouvoir l'utilisation des services VIH en pleine extension dans le pays en général et en particulier chez les personnes d'accès difficile aux soins de santé et traitement du VIH, surtout les adolescents et jeunes, les populations clés, population carcérale, population passerelle et les hommes.

La JMS, organisée chaque 1er décembre, est une journée

internationale consacrée à la sensibilisation et au plaidoyer sur la pandémie du VIH/sida. Elle est liée à l'ONU et fut établie en 1988 par l'Organisation mondiale de la santé à Londres. Elle a été approuvée le 27 octobre 1988 lors de l'assemblée générale des Nations unies. Cette date est capitalisée pour mûrir des réflexions et poser des actes qui vont dans le sens d'une bonne mobilisation des communautés et marquer l'engagement des politiques, décideurs, leaders et population dans le but de freiner l'élan de l'épidémie au VIH-sida.

Blandine Lusimana

AFRIMA

Fally Ipupa contrôle l'Afrique centrale

El Maravilloso a été sacré meilleur artiste de la sous-région à l'occasion de la cinquième édition des All Africa Music Awards dont la cérémonie s'est tenue la nuit du 24 novembre au Centre de conférences internationales d'Accra au Ghana.

Control, en anglais pour contrôle en français, titre du tout nouvel album de la star congolaise (trente et une chansons sur trois CD), est d'un certain point de vue prémonitoire. Il vient tout le moins confirmer sa domination actuelle sur la musique de l'Afrique centrale déjà établie par le prix octroyé ce week-end à la chanson Mannequin, un featuring avec KeBlack et Naza repris dans l'œuvre précédente intitulée Tokooos.

« Une récompense de plus, cette fois-ci aux Afrima (All Africa Music Awards) 2018 au Ghana (Accra) », lisait-on quelques heures sur la page Facebook de Fally Ipupa. C'est de cette manière qu'il a en personne annoncé son nouveau titre de « Meilleur artiste masculin de l'Afrique centrale », trophée en main, en y ajoutant un sympathique « Bon dimanche à toutes et à tous ! ».



: Concert VIP de Fally au Showbuzz

Par ailleurs, El Professor a souligné qu'il mettait le cap vers Kinshasa. Il va y livrer son premier concert quatre semaines après celui de Berlin le jour même de la sortie du nouvel opus, le 2 novembre. Un rendez-vous donné à ses fans et à l'ensemble des mélomanes le 30 novembre à 20h à l'occasion de son lancement officiel

au Showbuzz.

C'est d'abord pour un public sélect que Fally va offrir son premier show de Control dans la salle actuellement prisée par les stars, pas seulement de la chanson. Le concert VIP dont le droit d'entrée n'est pas à la portée de toutes les bourses sera fort heureusement suivi de près par un concert populaire prévu à Kinkole. Programmé à un écart d'à peine deux jours du premier, le show du chanteur compté parmi les grands favoris des jeunes devrait drainer du monde dans la ban-

lieue kinoise justement fort fréquentée le week-end. Plusieurs ne jurent déjà plus que par ces productions en live des titres déjà entendus à longueur de journée dans la ville depuis des semaines déjà. Il faut dire qu'avec les diffusions fréquentes de certains clips sur un bon

nombre de chaînes locales, Kinois et Brazzavillois se sont petit à petit familiarisés avec Control. Les inconditionnels de la star se réjouissent, d'ailleurs, que dans le générique École publié en premier, Fally ait encore fait un bel étalage de son talent de danseur. Il y a donné un aperçu de ce cinquième album studio dont la sortie a eu lieu en début de mois, soit le 2 novembre. Canne à sucre, The Crown et Aime-moi sont venus par la suite conforter les fans de Fally sur la qualité de l'œuvre qu'ils apprennent à mieux connaître tout en exprimant même leur préférence pour l'un ou l'autre.

Revenu dans le fil de l'actualité musicale du pays avec cet opus sorti sous son propre label, FVicteam, il est distribué par Elektra France/Warner Music France. Il nous revient d'une source digne de foi qu'à la mi-novembre, Control réalisait « une rentrée fracassante dans le top albums », classé alors « dixième des albums les plus téléchargés en France par le SNEP ». Ce qui, comme l'a confirmé Fally sur sa page Facebook, constitue ni plus ni moins « un record pour un album rumba ».

Nioni Masela

SANTÉ

Les médecins physiques et de réadaptation reconduisent leur comité

Au cours du nouveau mandat de trois ans, l'équipe de six membres dirigée par le Dr Fiston Mampouya Ngonde est appelée à veiller à l'exercice de la profession et au respect du code d'éthique et de déontologie du médecin physique et de réadaptation (MPR).

Le Conseil national de médecins physiques et de réadaptation (CNMPR) a tenu, le 24 novembre, au Centre catholique Béthanie à Gombe, sa dixième assemblée générale ordinaire sur le thème « Conseil national de médecins physiques et de réadaptation en RDC, dix ans déjà ! ». Cette réunion étant également électorale, elle a permis de redonner un nouveau mandat au comité sortant conduit par le Dr Fiston Mampouya Ngonde. Pour les membres du CNMPR, la mission confiée à ce comité est de veiller à l'exercice de la profession et au respect du code d'éthique et de déontologie du MPR. Ce comité, réélu pour un mandat de trois ans, est composé, en plus du président, du vice-président, Dr Eric Lukala; du secrétaire général, Dr Raphaël Mafuta; et de son adjoint le Dr Junior Ilengola. Dr Alice Sompo et Dr Janvier Ndjombwe sont respectivement trésorière et commissaire aux comptes.

Des nouveaux MPR reçus dans la maison

À l'assemblée générale ordinaire et électorale avait été associée la prestation de serment de nouveaux MPR. Près d'une vingtaine de médecins ayant terminé leurs études et inscrits au tableau de l'Ordre ont, en effet, officiellement été reçus « dans la maison » par une cérémonie solennelle de prestation de serment devant le comité du CNMPR, en présence des autres membres de la corporation et des invités.



Prestation de serment de nouveaux médecins physiques et de réadaptation devant le comité du CNMPR/Adiac

Pour marquer leur entrée dans la profession, après la lecture du serment d'Hippocrate version MPR de la République démocratique du Congo, le président du CNMPR, le Dr Fiston Mampouya Ngonde, a reçu leur serment et a symboliquement remis aux représentants des lauréats un stéthoscope et un marteau perceur. Cette cérémonie a également été l'occasion pour lui de rappeler à l'intention des anciens membres du CNMPR et des nouveaux venus le code d'éthique et de déontologie du MPR, ainsi que le contour de cette profession à laquelle appartiennent les anciens membres et où les nouveaux viennent d'entrer.

Évaluation de l'exercice de la profession

Dans son mot, le Dr Fiston Mampouya Ngonde a rappelé que ce jour constituait l'unique occasion de voir réunis les MPR prestataires sur l'ensemble de la République, qui ont acquis expérience et pra-

tique au contact des patients, et des jeunes confrères qui possèdent les dernières connaissances des sciences médicales et qui entrent dans une profession dont ils ne tarderont point à vivre pleinement la grandeur mais aussi bien les servitudes. Cette présence simultanée des générations, a-t-il dit, est un symbole fort à la fois de la pérennité du lien confraternel entre les praticiens de l'art de guérir mais aussi de la capacité de renouvellement et d'évolution du corps médical, dans un esprit de continuité.

Notant que la prestation de serment de nouveaux MPR était un engagement public, le Dr Fiston Mampouya Ngonde s'est également réjoui de la présence, dans cette salle du Centre Béthanie, des représentants éminents de la société. Cela montre, a-t-il affirmé, combien les activités du MPR, sous ses aspects scientifiques préventif, curatif et social, mais aussi dans

sa dimension économique, sont reconnues par l'ensemble de la société civile. Pour le président du CNMPR, cette reconnaissance impliquerait en contrepartie que la MPR est exercée de manière responsable non seulement vis-à-vis des patients mais aussi de la communauté nationale qu'internationale.

Relevant les avancées engrangées pendant les dix ans de la constitution de leur corporation, le président du CNMPR s'est dit inquiet que certains projets de réforme soient détachés de la réalité de terrain et ne tiennent pas suffisamment compte de critère de faisabilité. Ils ne donnent pas, selon lui, assez de place adéquate au MPR et, pourtant, ayant déjà sensiblement apporté des améliorations souhaitables à ce qui ne fonctionnait pas de manière optimale dans la politique nationale de rééducation et réadaptation.

Dans le cadre de l'évaluation du parcours de la profession, le secrétaire général du MPR a signifié que dix ans après, le CNMPR compte deux cent quarante-quatre membres effectifs. Outre le secteur privé, actuellement, cent vingt-six MPR évoluent dans les institutions sanitaires et structures de l'État et deux dans des organismes internationaux. « Mais cela n'est pas suffisant, vu le besoin, le nombre d'institutions et l'étendue du territoire national », a-t-il indiqué. Soulignant que le MPR était un créateur d'emploi et non un demandeur d'emploi, le CNMPR a honoré certains cabinets privés qui « maintiennent la flamme » de cette profession. Des diplômes d'honneur leur ont été donnés.

Lucien Dianzenza

LINAFOOT/LIGUE 1

DCMP domine Rangers, Mazembe bat Muungano

Il y a eu deux affiches du championnat national de football le week-end dernier, avec les victoires respectivement du DCMP face à l'AC Rangers à Kinshasa et à Goma du TP Mazembe sur l'OC Muungano de Bukavu qui joue désormais ses matchs à domicile au chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

Le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a dicté sa loi, le 24 novembre, au stade Tata Raphaël de Kinshasa, à l'Académie Club

Rangers en match de douzième journée du 24e championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot). Les Immaculés l'ont emporté par deux buts à zéro grâce à des réalisations du défenseur central Inonga Baka, alias Varane, à la 33e mn, et de Junior Mbele à la 52e. DCMP a pourtant évolué sans son leader technique, Ricky Tulengi, ainsi que son buteur Dago Tshibamba, laissés sur le banc par le coach italien Andrea Agostinelli.

« Nous savions que nous allions jouer contre une forte équipe. Mes joueurs ont bien répondu par rapport à ce que je leur avais demandé. Nous méritons notre victoire et tenons à féliciter les joueurs de Rangers et leur entraîneur pour le championnat qu'ils sont en train de réaliser. Nous savons que c'est une équipe difficile à manœuvrer mais nous étions confiants à l'idée de faire un grand match », a déclaré le technicien transalpin.

Et d'indiquer : « Nous avons dit aux joueurs qu'il fallait gagner ce match pour que nous soyons moralement au point pour notre entrée en Coupe d'Afrique, le mercredi (contre les Anges de Fatima de la République centrafricaine)... ». Avec ce succès, DCMP conforte sa deuxième place au classement partiel avec vingt-trois points glanés.

Mazembe bat Muungano

Le même jour, le TP Mazembe de Lubumbashi a battu au stade de l'Unité de Goma, au Nord-Kivu, l'OC Muungano de Bukavu (Sud-Kivu) par deux buts à un, en match remis de la deuxième journée. Ben Malango a signé le doublé victorieux des Corbeaux à la 8e mn et à la 63e, alors qu'Abédi Masudi a inscrit l'unique but de Muungano à la 67e mn. « Nous allons continuer à travailler pour ne plus tomber dans des erreurs en encaissant des buts », a confié le coach Pamphile Mihayo Kazembe. Entraîneur de Muungano, l'Ivoirien Bruno Bla a, pour sa part, déclaré : « Mes joueurs n'ont pas démerité. Ils ont montré un bon football devant une grande équipe de Mazembe.

Nous allons encore travailler car, le championnat est encore en cours ».

Au terme de cette rencontre, Mazembe compte trente points en dix matchs livrés, en attendant le verdict de la Linafoot sur les réserves qu'il a introduites après sa défaite face à la Jeunesse sportive du Groupe Bazano (zéro but à un). Rappelons que Muungano joue ses matchs à domicile au stade de l'Unité de Goma doté depuis quelques mois d'une pelouse synthétique. L'aire de jeu du stade de la Concorde de la commune de Kadutu de Bukavu s'est fortement dégradée et ne peut plus accueillir les matchs du championnat national de football sur décision de la Commission de gestion de la Linafoot. Un autre match programmé de la douzième journée pour le 25 novembre, entre Dauphin noir de Goma et FC Renaissance du Congo a été reporté à une date ultérieure car, le club orange de Kinshasa n'a pas pu prendre son avion pour le chef-lieu de la province du Nord-Kivu.

Martin Engimo



DCMP avant le match contre Rangers, le 24 novembre 2018, au stade des Martyrs

INSÉCURITÉ

L'ambassade américaine à Kinshasa redoute une menace terroriste

À la veille des élections prévues pour le 23 décembre, la représentation diplomatique des États-Unis dans la capitale congolaise encourage les citoyens américains vivant au Congo à « maintenir un niveau de vigilance accru et à exercer une bonne connaissance de la situation ».

Il ne fait plus bon, par ces temps qui courent, de passer dans les périmètres de l'ambassade américaine à Kinshasa. L'important dispositif sécuritaire déployé aux alentours du site n'est pas pour rassurer les piétons, encore moins les automobilistes qui empruntent ce tronçon. Même tableau ou presque au niveau du Centre culturel américain redevenu hyper sécurisé. Sur les deux sites situés dans la même zone de la commune de la Gombe, à quelques encablures près, des hommes armés postés à l'entrée des deux bâtiments scrutent les mouvements des passants sous leurs lunettes noires. Ils se livrent à des fouilles des véhicules qui arpentent cette zone.

Renseignements pris, ce dispositif sécuritaire est consécutif à une information faisant état d'une possible « menace terroriste » qui guetterait ces deux installations. Un communiqué officiel publié par l'ambassade des États-Unis à Kinshasa confirme les faits en évoquant des « informations crédibles et précises » reçues à ce sujet. D'où la décision prise par le gouvernement américain de fermer carrément, le 26 novembre, sa représentation diplomatique. Entretemps, il est conseillé aux ressortissants américains basés à Kinshasa et dans l'ensemble de la République démocratique du Congo de « maintenir un niveau de vigilance accru et d'exercer une bonne connaissance de la situation, surveiller les médias locaux pour les mises à jour ».

Alain Diasso

CAF-C2/FINALE ALLER

V.Club s'incline face à Raja à Casablanca

Le club congolais a sérieusement hypothéqué ses chances du titre en perdant lourdement en finale aller de la quinzième édition de la Coupe de la Confédération face à son adversaire marocain. Il lui faudra une « remontada » inespérée à Kinshasa, le 2 décembre, pour revenir à la hauteur du redoutable club rajoui.



Le V.Club a été nettement inférieur face à Raja

Le 25 novembre au stade Mohamed V de Casablanca, l'AS V.Club de Kinshasa a passé une soirée très difficile. Le club coaché par Florent Ibenge a été nettement battu par le Raja sur le score de zéro but à trois, trois buts inscrits en seconde période.

Après une domination dans le jeu en première période, le Raja a trouvé le chemin des buts à la 47e mn par Rahimi qui a doublé la mise à la 61e, d'une frappe imparable à l'entrée de la surface de réparation. Et le troisième but a été inscrit à la 66e mn sur penalty par Benhalib, consécutif à une faute de Bangala Litombo sur un attaquant rajoui dans la surface de réparation. Ce dernier a écopé d'un second carton jaune lui valant une expulsion. V.Club a donc joué pendant près de trente minutes en infériorité numérique.

Notons que pour cette rencontre, Florent

Ibenge a titularisé le gardien camerounais Nelson Lukong. Devant lui, il a disposé son équipe dans le 4-3-3 qu'il affectionne, avec en défense, Djuma Shabani dans le couloir droit et Glody Ngonda Muzinga à gauche, et la paire Ruddy Makwekwe-Bangala Litombo. Mukoko Tonombe, Nelson Munganga et Fabrice Lwamba Ngoma ont été postés au milieu de terrain. Jean-Marc Makusu à la pointe et, sur les flancs, Mukoko Batezadio et Chadrac Muzungu Lokombe ont constitué le trio d'attaque. Le onze de départ du Raja s'est composé du gardien de but A. Zniti et, dans le champ, A. Achchakir, O. Boutayeb, B. Banoun, Sanad Al-Warfali, le milieu international congolais Chikito Lema Mabidi, I. Niassé, Z. Hadraf, A. Hafidi, S. Rahimi et M. Benhalib.

V.Club n'a pas réussi à jouer son jeu, ayant été plutôt perméable en défense, surtout

dans le couloir droit occupé par Djuma Shabani d'où ont été amorcées les actions de but de Raja. Les Marocains, avec la rage de vaincre, ont gagné la quasi-totalité des duels. V.Club a été sauvé en première période par Nelson Lukong qui a sorti des parades inespérées. Signons-le aussi, l'attaquant Jean-Marc Makusu, buteur attitré de V.Club, a été obligé de quitter l'aire de jeu à la 24e mn, sur blessure, remplacé par Eddy Ngoyi Emomo.

V.Club a, dans le dernier quart d'heure de la partie, tenté d'inscrire le but de l'espoir mais en vain, l'adversaire étant en surnombre sur le terrain. La finale retour est prévue le 2 décembre, au stade des Martyrs de Kinshasa. A moins d'une « remontada » inédite, V.Club a virtuellement perdu la finale de la quinzième édition de la Coupe de la Confédération.

Martin Engimo

Ibenge s'explique après la défaite

L'entraîneur Florent Ibenge est revenu en conférence de presse sur la soirée cauchemardesque de son équipe dans un stade Mohamed V totalement acquis à la cause de Raja.

« Nous n'avons pas été reconnus. Nous n'avons pas été agressifs. Nous avons cédé à tous les duels de notre adversaire. Nous avons reculé et d'habitude, quand vous ne gagnez pas des duels, l'équipe qui le fait l'emporte », a déclaré Florent Ibenge. Et d'ajouter: « Il nous a manqué cette agressivité positive pour faire un bon match ».

L'entraîneur a aussi souligné que l'arbitre de la partie a été un peu laxiste sur certaines actions. « Nous avons cédé aussi à la pression des joueurs marocains et de l'entraîneur qui ont influencé un tout petit peu le directeur



Florent Ibenge et Fabrice Lwamba Ngoma en conférence de presse

de jeu qui a été laxiste sur certaines actions », a-t-il avancé. Avant le coup d'envoi, le mental des joueurs était bon, a-t-il dit. « Nous étions très bien mentalement, les joueurs avaient de l'envie. Mais nous n'avons pas compris, quand le match a commencé, ce moral a baissé. C'était un souci d'appui ? », s'est-il interrogé.

Florent Ibenge a reconnu que Raja a été plus volontaire, avec une envie de vaincre. « Nous avons remarqué une équipe du Raja très volontaire et plus astucieuse. Ils ont éliminé Makusu. Nous n'avons pas répondu à cela, alors que nous aurions pu le faire et ne pas subir. Nous avons trop subi et fatalement quand c'est le cas, vous finissez par encaisser », a avoué le coach congolais.

M.E.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'ONU dédie seize jours de mobilisation

Les Nations unies ont lancé, le weekend dernier, la campagne de mobilisation et de solidarité pour l'élimination du fléau à travers le monde.

La campagne de seize jours prendra fin le 10 décembre, notamment le jour de la commémoration de la Journée internationale des droits de l'homme.

« Notre devoir n'est pas seulement d'être solidaires mais également d'intensifier nos efforts pour trouver des solutions et des mesures visant à mettre un terme à ce fléau mondial évitable, ayant un impact négatif sur la vie et la santé des femmes et des filles », ont déclaré, dans un communiqué commun, les représentants des agences onusiennes, notamment le Programme des Nations unies pour le développement, le Fonds des Nations unies pour l'enfance,

l'ONU-Femmes et le Fonds des Nations unies pour la population qui ont estimé que l'année dernière a été extraordinaire en termes de prise de conscience de l'ampleur des différentes formes de violences infligées aux femmes et aux filles. Mais, cette prise de conscience a été renforcée par l'attribution du prix Nobel de la paix en 2018 à deux activistes remarquables, à savoir Nadia Murad et Denis Mukwege, originaire de la République démocratique du Congo, qui œuvrent pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit. Selon l'ONU, plus d'un tiers des femmes dans le monde ont subi des violences physiques ou sexuelles à un moment de leur vie. En outre, des recherches ont montré que le coût de la violence à l'égard des femmes pourrait représenter environ 2% du

produit intérieur brut mondial. Cela équivaut à mille cinq cent milliards de dollars.

« Depuis plus de vingt ans, le Fonds d'affectation spéciale des Nations unies contre la violence à l'égard des femmes, géré par ONU-Femmes investit dans des initiatives nationales et locales qui traduisent les promesses politiques en avantages concrets pour les femmes et les filles et contribuent à la prévention de la violence dans les pays », ont-ils ajouté.

La prévention des violences à l'endroit des femmes est une exigence

Evoquant la nécessité de sensibiliser la communauté internationale à la question, l'ONU a signifié que réduire et prévenir la violence à l'égard des femmes est une transformation. D'autant plus que cela améliore la santé des femmes et des enfants, réduit les

risques de contracter le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles, améliore la productivité économique et le niveau d'instruction et réduit les risques de maladie mentale ainsi que de toxicomanie.

Ainsi, pour les agences onusiennes, c'est dans ce cadre qu'une initiative intitulée « Spotlight » a été enclenchée. Cette initiative de l'ONU et de l'Union européenne vise à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle est également un partenariat mondial plurianuel entre les deux organisations. « Nous travaillons avec différents partenaires pour accroître l'ampleur et le niveau d'ambition de nos interventions », ont précisé les responsables du Pnud, de l'Unicef, d'ONU-Femmes et du Fnuap et de l'Agence des Nations unies pour la santé reproductive.

Abordant la même question, en sa qualité de secrétaire général de l'ONU, António Guterres a déclaré que la violence à l'égard des femmes et des filles est une pandémie mondiale. C'est un affront moral fait à toutes les femmes et les filles, une marque d'infamie pour les sociétés et un obstacle majeur à un développement inclusif, équitable et durable.

« Cette année, dans le cadre de la campagne mondiale de l'ONU dénommée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles », nous avons voulu mettre en avant notre soutien aux rescapées, à celles et ceux qui combattent les violences faites aux femmes sur le thème « Peindre le monde en orange » », ont-ils conclu, en précisant que la couleur orange exprime la solidarité mondiale.

Rock Ngassakys

GABON

Un mouvement voudrait installer Jean Ping à la tête du pays

En l'absence du président Ali Bongo Ondimba, les partisans du candidat malheureux à l'élection de 2016 demandent qu'il soit installé dans le fauteuil présidentiel.

D'après des sources concordantes, des appels sont lancés dans certaines villes du pays, demandant à ce que Jean Ping soit porté à la magistrature suprême, en remplacement d'Ali Bongo Ondimba, frappé par la maladie. Tout a commencé le 24 novembre au quartier général de l'ancien Premier ministre, Jean Eyeghe Ndong à Nkembo, dans le 2^e arrondissement de Libreville, où, lors d'un meeting, l'opposition a estimé que l'heure est venue de remettre sur le tapis le contentieux électoral du dernier scrutin présidentiel et reconnaître automatiquement Jean Ping comme le président du Gabon. L'idée revenait dans tous les discours à cette occasion même si Jean Ping n'y était pas présent.

Des dispositions préalables avaient été prises par les partis de l'opposition proches du principal challenger d'Ali Bongo Ondimba lors de l'élection présidentielle de 2016. En témoigne le fait que la Coalition pour la nouvelle République, créée par Jean Ping, a lancé le mouvement TGV (train à grande vitesse) dont la destination finale sera le palais présidentiel.

Le mouvement TGV se propose d'organiser des manifestations tant à Libreville qu'à l'intérieur du pays. Dans cette optique, l'ancien Premier ministre, Jean Eyeghe, un des moteurs du mouvement, a appelé les Gabonais à la mobilisation. « Pourquoi celui qui a été élu n'est pas



Jean Ping

à la présidence ? Les Gabonais doivent manifester. Ce n'est pas deux cents personnes, c'est cinq mille, dix mille, vingt mille personnes, même cinquante mille. Et ça doit être la même chose, à l'intérieur du pays », a-t-il déclaré. Répondant aux appels de l'opposition, un leader de la majorité a ironisé : « Il est toujours permis de rêver car pour nous, l'élection présidentielle de 2016 est très très loin derrière nous ». Plusieurs sources indiquent qu'Ali Bongo Ondimba devrait arriver cette semaine à Rabat, au Maroc. Le président gabonais viendra « certainement » pour une période de « convalescence et de rééducation », a confié une source dans son entourage.

La présidence gabonaise a récemment indiqué qu'Ali Bongo est depuis le 24 octobre en Arabie saoudite où il se trouve « dans une phase de recouvrement de la plénitude de ses facultés physiques » à la suite d'un « malaise », de « vertiges » et d'un « saignement ».

Nestor N'Gampoula

BURKINA FASO

Gilbert Diendéré nie avoir commandité le coup d'Etat

Présenté comme le cerveau de la tentative de putsch de 2015 dans le pays, le général accusé d'attentat à la sûreté de l'Etat, meurtres, coup et blessures volontaires a comparu le 26 novembre au tribunal militaire de Ouagadougou.

L'ancien chef de la garde prétorienne du président Blaise Compaoré, renversé il y a quatre ans, a déclaré à la barre : « Je n'ai ni commandité ni planifié, ni organisé ni exécuté ce que d'aucuns appellent le coup d'Etat du 16 septembre 2015. J'ai juste assumé une situation donnée, sur les conseils des médiateurs et après accord de la hiérarchie militaire ». Le général Diendéré, qui avait pris la tête du putsch manqué, est accusé d'atteinte à la sû-



putschistes, avant de rendre le pouvoir face à la pression populaire et à l'armée loyaliste.

Le RSP était la garde prétorienne de l'ex-président Compaoré, chassé par un soulèvement populaire en octobre 2014. Il a été dissous après la tentative de putsch par le régime de transition qui avait

« Je n'ai ni commandité ni planifié, ni organisé ni exécuté ce que d'aucuns appellent le coup d'Etat du 16 septembre 2015. J'ai juste assumé une situation donnée, sur les conseils des médiateurs et après accord de la hiérarchie militaire ».

reté de l'Etat, trahison et meurtre, lors des événements qui avaient fait quatorze morts et deux cent soixante-dix blessés. Ex-chef du Régiment de sécurité présidentielle (RSP), l'unité d'élite de l'armée qui a perpétré le coup d'Etat, le général Gilbert Diendéré avait pris la tête du Conseil national pour la démocratie, organe dirigeant des

succédé au régime Compaoré. Un autre cerveau présumé du putsch, le général Djibrill Bassolé, était également présent lui aussi lundi matin. Ancien ministre des Affaires étrangères du régime Compaoré, il bénéficie d'une liberté provisoire, tandis que le général Gilbert Diendéré est en détention.

Yvette Reine Nzaba

Pour un entrepreneuriat féminin au service de la croissance

Depuis 2007, le monde entier célèbre la «Global Entrepreneurship week» ou semaine mondiale de l'entrepreneuriat autour de la mi-novembre. Son objectif est simple. Il s'agit de magnifier les entrepreneurs. C'est-à-dire tous ceux qui envisagent la création d'une activité indépendante, une nouvelle entreprise ou le développement d'une entreprise existante, seule ou de façon collégiale. Ainsi perçu, entreprendre ne fait, a priori, aucun distinguo entre les femmes et les hommes. Mais à bien y regarder, on se rend compte que cette activité sociale est une fenêtre ouverte par laquelle on peut, une fois de plus, constater les trop nombreuses discriminations sociales que subissent les femmes. Et notre pays, la République du Congo, ne fait pas l'économie de telles injustices.

Les congolaises, des entrepreneuses faute de mieux

Les femmes d'Afrique sub-saharienne sont championnes du monde de l'entrepreneuriat. Elles occupent le haut du pavé avec un taux de représentativité de 26% tandis que l'Europe ne compte que 6% d'entrepreneuses (cf. Women Entrepreneurship in Africa: à path to empowerment). A l'instar des autres femmes africaines, les congolaises sont nombreuses à entreprendre. Elles représentent 55,9% des travailleurs pour leur propre compte (cf. EESIC, 2011). Malheureusement, elles évoluent pour l'essentiel dans le secteur informel (78,8%) où elles travaillent généralement dans l'agriculture, l'élevage ou encore le commerce. Le choix de cette activité par les congolaises s'est généralement imposé à elles. Entreprendre est devenu l'unique voie pour ces femmes, d'intégrer le marché du travail dans lequel le fait d'être de sexe féminin est un sérieux handicap. La preuve, au Congo, les femmes (12%) sont plus nombreuses à être en situation de chômage que les hommes (10%) (cf. EESIC : 2011). Ce chômage est lui-même le résultat d'un faisceau de facteurs convergents tels que : la discrimination à l'embauche des femmes ayant un niveau égal ou supérieur à celui des hommes, les déperditions scolaires résultants de la primauté de l'éducation



des garçons à celle des filles dans certaines familles ou encore à cause des grossesses et des mariages précoces. Ainsi, peu ou mal formées, ces entrepreneuses, par pis-aller, sont contraintes de conduire leurs activités génératrices de revenus avec des moyens rudimentaires. Elles utilisent très généralement leurs propres moyens financiers car elles ne peuvent prétendre à quelque crédit, ne possédant pas les garanties bancaires suffisantes telles que les titres fonciers notamment. Pendant que les entrepreneuses occidentales sont diplômées et créent des start-up et des structures formelles, les africaines entrepreneuses sont souvent non diplômées et créent des entreprises pour survivre.

D'un entrepreneuriat de nécessité à un entrepreneuriat de vocation

En dépit de ces moyens rudimentaires, les congolaises sont championnes de l'entrepreneuriat dans notre pays. Grâce au produit de leur activité, elles arrivent à subvenir aux besoins quotidiens de leurs familles en matière d'éducation et de santé notamment. En 2016, la contribution des femmes africaines qui entreprennent au PIB du continent a représenté une valeur totale estimée entre 250 et 300 milliards de dollars US, soit environ 12-14% du PIB africain (WIA, 2017).

Au regard d'un tel résultat et compte-

tenu de la force de travail que représentent ces entrepreneuses, il paraît absolument utile de capitaliser ce dynamisme des femmes de notre pays afin que leur activité cesse d'être un entrepreneuriat de survie pour devenir un entrepreneuriat de croissance. Car en créant les conditions qui permettent à ces femmes de réussir dans l'entrepreneuriat, on leur ouvre la possibilité de générer une richesse dont notre pays a besoin pour lutter contre la pauvreté, pour accéder au développement à travers la diversification de notre économie comme cela a été recommandé dans le Programme National de Développement (PND).

Pour ce faire, il est utile que le gouvernement élabore une double stratégie avec un axe prophylactique, de moyen terme et un axe curatif ou de court terme. A moyen terme, il est indispensable de renforcer l'accès des filles aux filières professionnelles et techniques. Celles-ci doivent cesser d'être les voies de stockage des «inadaptés» des filières générales pour devenir de véritables creusets des talents de demain. Ces talents peuvent être repérés très tôt à travers des concours de la jeune entrepreneuse organisé dans les démembrements de l'Etat. Parallèlement, à moyen terme et pour juguler ce taux élevé de femmes dynamiques et pourtant en recherche d'emploi, sans formation ni fortune, il est nécessaire que les pouvoirs publics créent plusieurs structures qui permettent la formation des entrepreneuses. De tels incubateurs devront proposer des parcours permettant d'acquérir des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être nécessaires pour être des gestionnaires efficaces, d'une part. D'autre part, il est primordial de leur faciliter l'accès aux financements à des taux avantageux. C'est à ce prix que nous pourrions assurer aux filles et aux femmes de notre pays de passer d'un entrepreneuriat de survie, à un entrepreneuriat de vocation, seul capable de véritablement permettre aux 52 % de femmes congolaises de contribuer efficacement au développement de notre pays tout entier.

Danièle Sassou Nguesso
Présidente de la Fondation
Sounga
www.fondationsounga.org

EMERGENCE DE LA DÉMOCRATIE MONDIALE

La citoyenneté africaine en phase de construction, selon Rachel Annick Ogoula Akiko

L'ambassadeur du Gabon auprès de l'Unesco a présenté à Paris, à l'occasion du colloque des Citoyens du monde et de la première assemblée mondiale organisés du 18 au 20 novembre, le thème « Réflexion sur la citoyenneté en Afrique ».

Des ambassadeurs, des délégués permanents auprès de l'Unesco, des représentants de l'ONU et de la société civile, venus échanger sur les dangers qui menacent l'humanité et déterminés à mettre en place une organisation respectant les personnes, les peuples et les équilibres naturels ont pris part à la rencontre.

La contribution de Rachel Annick Ogoula Akiko a été très saluée car considérée comme une valeur ajoutée à la réflexion globale sur « la citoyenneté mondiale ». L'ambassadeur a fait un rappel historique, politique et socio-culturel de la citoyenneté africaine, telle qu'elle l'entend, « à la fois un statut correspondant à un ensemble de droits définis juridiquement et une identité reposant sur un sentiment d'appartenance à la collectivité », chacun des cinquante-quatre Etats étant doté de son identité.

Sur le plan historique, la citoyenneté était enfermée au sein des groupes ethniques, des clans, des castes et des tribus qui constituaient de véritables sociétés dans lesquelles chaque individu devait respecter les règles de vie



de la communauté, en se fondant sur des coutumes et des traditions. Ce qui a contribué « à modeler la citoyenneté africaine telle que nous la construisons et la connaissons aujourd'hui ». L'intégration économique des Etats africains va renforcer ce sentiment d'appartenance à une même communauté. Trois groupes s'opposaient dans les années 1960, à savoir les « radicaux

» du groupe de Casablanca, de Sékou Touré et Kwame Nkrumah, militant pour l'unité politique avant l'intégration économique ; les « modérés » de Monrovia, favorables au respect des frontières issues de la colonisation et partisans d'une unité plutôt progressive dans laquelle l'unité économique devait précéder l'unité politique ; et les « pro-français » du groupe de Brazzaville, composés des anciennes colonies françaises (excepté la Guinée, Madagascar et le Rwanda).

Le défi africain de la citoyenneté

Le défi était de rassembler toutes ces richesses éparses sous une même bannière, en vue « de promouvoir l'indépendance, encourager la pratique de la solidarité entre les Africains et surtout, préserver la bonne entente entre les peuples africains ». C'est de cette cohésion que va naître le panafricanisme, réfléchir dans un cadre continental et faire tomber la Coloniale. Le panafricanisme devenait donc « une relation intrinsèque entre les peuples mais aussi l'affirmation propre à une identité africaine », souligne Rachel Annick Ogoula Akiko.

Pour elle, le sentiment d'appartenance à une même communauté « atteste de la volonté de préserver l'identité africaine qui, par ailleurs, s'était

accrue au sortir des indépendances, posant ainsi les préludes de la construction d'un grand Etat citoyen [...] Il était question pour les peuples africains affranchis, de s'unir davantage pour panser leurs blessures et penser leur développement ». Cette intégration politico-économique donnera naissance à l'unité africaine, à la construction des grands ensembles économiques ayant comme facteur déterminant l'appartenance à « une même communauté de destin ». Ainsi fut créée, en 1963, l'Organisation de l'unité africaine devenue l'Union africaine (UA) en 2002.

La citoyenneté, une réalité en Afrique

« La citoyenneté est une réalité en Afrique », a rappelé Rachel Annick Ogoula Akiko. Elle invite à « éviter une transposition des réalités occidentales aux réalités africaines », tout en soulignant que « la citoyenneté africaine est en phase de construction, comme l'est encore aujourd'hui la citoyenneté européenne » ; sachant que toute œuvre humaine est indéfiniment perfectible mais fragile. Elle cite la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne qui laisse à penser que « ce qui semblait acquis peut finalement être remis en cause », constatant qu'à l'instar des citoyennetés occidentales

souvent érigées en modèles incontournables, la citoyenneté en Afrique est également en constante évolution.

Les facteurs et recherche de la citoyenneté

Comme facteurs régissant la citoyenneté, Rachel Annick Ogoula Akiko cite le droit à l'éducation, le droit à l'accès aux soins pour tous, la pratique des langues africaines, etc. S'y ajoutent les consultations permanentes des chefs d'Etat et leur impact sur les initiatives nationales. Elle prend l'exemple de la « Journée citoyenne » au Gabon, initiée en 2016 par le président Ali Bongo, qui vise à « responsabiliser les citoyens dans la propreté de leur quartier et d'accompagner les mairies d'arrondissement dans leur tâche d'amélioration de la qualité de vie ». Elle cite également le Groupe africain de l'Unesco, qui veille à la promotion de sujets d'intérêts communs renforçant le sentiment d'appartenance, avec pour point d'orgue, la célébration de la Semaine africaine. « Ainsi, c'est notre identité qui s'exprime et qui y est valorisée », a-t-elle conclu.

L'intervention de l'ambassadeur Rachel Annick Ogoula Akiko vise à contribuer à l'émergence de la démocratie mondiale, en vue de créer un congrès des peuples.

Noël Ndong

DIASPORAS news

LA RÉFÉRENCE AFRO-CARIBÉENNE

Le Premier Magazine Mensuel

GRATUIT
des diasporas afro-caribéennes en France

Perspectives d'évolution vers d'autres pays

Une version électronique du magazine en PDF est accessible à travers le monde sur www.diasporas-news.com

Concept éditorial

Offrir une information synthétique, claire et accessible.
Créer une plateforme d'échanges, d'expression et d'interactions des diasporas avec leur environnement d'émigration.

Choix du gratuit

Conquérir un public plus large et éloigné du marché de l'information payante mais disposant d'un pouvoir d'achat conséquent pour les annonceurs.

Valeur ajoutée

Offrir une visibilité optimale aux annonceurs avec un contenu rédactionnel innovant dont la vocation est de rendre l'information accessible à tous et de fédérer des individus d'ici et d'ailleurs autour du concept de la civilisation de l'Universel.

Pour tout renseignement

www.diasporas-news.com

39, rue Félix Faure - 92700 COLOMBES - France

contact@diasporas-news.com

Bur : +339 50 78 43 66 /
Mob : +336 34 56 53 57

/ Fax : +339 55 78 43 66

100 000
exemplaires

NÉCROLOGIE



Mumbélé Ngoni Sorel Bob, agent des « Dépêches de Brazzaville », et les familles Mumbélé, Gandziami, Makanaïnsi que Mackita ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur père, oncle, frère et grand père Jean Pierre Rufins Mackita, survenu le 21 novembre 2018 à Brazzaville.

La veillée se tient au n° 120 de la rue Kouyous à Poto-Poto. La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.



Mlle Dimi Toto Fabrice et la famille Ondongo-Opera ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis, connaissances, la Cure-D et à l'association Odzombo Lekosso, le décès de leur mari, fils, père et grand-père Honoré Franchel Ondongo-Opera, survenu le jeudi 22 novembre 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se situe au n° 26 bis, rue 5 février, quartier Mikalou à Talangai.

La date de l'inhumation sera communiquée ultérieurement.

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dix enseignants-chercheurs congolais honorés

Les heureux récipiendaires ont reçu leurs différentes distinctions de l'Ordre international des palmes académiques du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames), le 23 novembre, à Brazzaville.

Dix enseignants-chercheurs de l'Université Marien-Ngouabi viennent d'être promus aux grades de commandeurs et de chevaliers dans l'Ordre international des palmes académiques (OIPA/Cames). En effet, cette institution panafricaine a reconnu en ces Congolais les excellents services qu'ils ont rendus dans le cadre de la promotion de l'enseignement supérieur dans l'espace Cames. C'est le secrétaire général du Cames, le Gabonais Bertrand Mbatchi, qui leur a fait porter les insignes de grade à l'ouverture du 33e colloque du Programme de

reconnaissance et d'équivalence des diplômes, couplé au 12e atelier de sensibilisation en Assurance qualité qui se tiennent actuellement à Brazzaville.

Pour le grade de commandeur, ce sont les professeurs titulaires Armand Moyikoua, Ange Antoine Abena et Christophe Bouramoué qui ont été récompensés pour services rendus à l'enseignement supérieur et à la recherche en Afrique, notamment dans le cadre du Cames.

S'agissant de la distinction de chevalier de l'OIPA, sept Congolais sont sur la liste. Il s'agit des Prs Paul Louzolo-Kimbembé, Yolande Bertou-Ofouémé, Dieudonné Tsokini, Parisse Akouango et Robin Pascal Ongoka ainsi que les maîtres de conférences agrégés Macaire Batchi et Delphine Edith Emmanuel Adouki.



Huit des dix promus/Adiac

S'exprimant au nom des récipiendaires, Ange Antoine Abena s'est félicité de cette vision du Cames et des efforts que cette institution ne cesse de déployer. « Aujourd'hui, il s'agit des enseignants-chercheurs dont certains ont une expérience responsable

ou de responsable honoraire dans les établissements d'enseignement supérieur et les instituts. Les autres ont une certaine visibilité internationale. Notre promotion de récipiendaires est donc la charnière entre la fin du premier et le début du deu-

xième cinquantenaire », a-t-il indiqué, réaffirmant leur engagement de continuer à travailler avec beaucoup d'allégresse et de zèle en faveur du développement de l'espace Cames.

Parfait Wilfried Douniama

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signature de cinq conventions de financement entre le Congo et la France dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement pour un montant de 43 milliards de FCFA en dons

Le mardi 27 novembre, le Ministre des Finances et du Budget, Monsieur Calixte Nganongo, l'Ambassadeur de France au Congo, Son Excellence Bertrand Cochery, et le Directeur de l'Agence Française de Développement, Monsieur Lionel Cafférini, ont procédé à la signature de cinq conventions de financement pour un montant total de 43 milliards de FCFA.

En complément de l'annulation de la dette accordée par les créanciers du Club de Paris suite à l'atteinte en 2010 par le Congo du point d'achèvement de l'initiative renforcée Pays Pauvres Très Endettés (PPTe), la France a consenti un effort bilatéral additionnel sous la forme de deux Contrats de Désendettement et de Développement, d'un montant total de 229 MEUR.

Ces signatures sont intervenues à la suite d'une réunion du Comité d'orientation Stratégique mis en place entre le Congo et la France pour assurer le suivi conjoint des projets financés dans le Cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D).

Ces nouveaux financements octroyés par la France en dons et dont la gestion sera assurée par l'Agence Française de Développement concernent quatre projets :

1. Un projet d'appui à la politique d'action sociale du Congo (projet TELEMA) pour un montant de 6,5 Milliards de FCFA.

Ce projet prendra la suite de l'appui déjà apporté au projet LISUNGI. Il permettra notamment de déployer, à une échelle pilote dans un premier temps, une approche qui vise l'inclusion économique des populations vulnérables en vue de leur sortie durable des dispositifs d'assistance. Il s'agira de mettre en place, dans une dizaine de Circonscriptions d'Actions sociales, des mécanismes d'identification, d'accueil, d'orientation et d'accompagnement des plus vulnérables (programmes d'alphabétisation, formations courtes ou appuis à l'entreprenariat).

2. Un projet intitulé « paysage forestier Nord Congo » d'un montant de 4 milliards de FCFA sur financement C2D. Un financement complémentaire est par ailleurs apporté par le Fonds Français pour l'Environnement

Mondial (FFEM), sous forme de don également et administré par l'AFD pour un montant de 1 milliard FCFA.

Ce projet vise à assurer le maintien du continuum écologique et la préservation de la diversité biologique dans les territoires du Nord Congo. Il contribuera à appuyer une approche paysage intégrée de l'aménagement du territoire dans le Nord-Congo, notamment :

- en renforçant l'efficacité de la lutte anti-braconnage, en soutenant la mise en place de corridors écologiques et en intégrant des mécanismes de conservation de la biodiversité au sein des activités extractives (foresterie, mines, agro-industrie) ;
- en favorisant le développement d'activités agricoles et de pêche dans les séries de développement communautaires et les périphéries urbaines ;
- en accompagnant la dynamique de gestion durable des forêts tant dans les concessions forestières ne disposant pas encore de plans d'aménagement validés que dans celles mettant d'ores et déjà en œuvre leurs plans d'aménagement.

3. Un projet d'appui à la relance de l'agriculture pour un montant de 5,2 milliards FCFA

Il s'agira de renforcer la contribution de l'agriculture à l'économie congolaise à travers :

- la promotion d'une agriculture familiale performante et respectueuse de l'environnement en périphérie des centres urbains.
- la relance d'une production cacaoyère compétitive et respectueuse de l'environnement.

4. Un projet de gestion des inondations et de l'assainissement à Pointe-Noire pour un montant de 26,2 milliards de FCFA

Le projet vise à améliorer les conditions de vie socio-économiques et environnementales des Ponténégrins en construisant des ouvrages de drainage des eaux pluviales et en améliorant la gestion des inondations et la gestion des déchets solides.

Ces financements en dons témoignent une nouvelle fois de la richesse, de l'étendue et de la diversité de l'appui de la France au Congo. En effet, une vingtaine

de projets structurants sont actuellement financés par l'Agence Française de développement au Congo pour un montant d'environ 300 milliards de FCFA. Ces projets sont pleinement alignés sur les priorités du Gouvernement congolais puisqu'ils concernent aussi bien :

- l'accès aux services essentiels (eau potable, énergie, drainage),
- la diversification de l'économie (transports, agriculture, forêt),
- la protection des plus vulnérables (LISUNGI, TELEMA, etc),
- le renforcement des capacités et la formation initiale et continue notamment dans les métiers de la santé, de l'environnement, de l'industrie et de l'agriculture.
- la préservation des ressources naturelles.

Les projets sont pilotés directement par les ministères sectoriels compétents. Ils concernent l'ensemble du pays. Ils permettent de mobiliser des expertises françaises reconnues, selon un cahier des charges responsable en matière sociale et environnementale. Les entreprises congolaises, soit en consortium, soit individuellement, sont parties prenantes des projets financés et apportent à ce titre leur savoir-faire et leur connaissance du terrain.

Enfin, les projets sont à fort impact sur le bien-être social et la conjoncture économique en lien avec les priorités du Gouvernement. A titre d'exemple, environ 10.000 ménages soit environ 60.000 personnes bénéficieront de filets sociaux dans le cadre du projet Lisungi. Les raccordements au réseau d'eau potable, dont les travaux démarreront au 1er trimestre 2019, devraient concerner plus de 400.000 personnes dans les quartiers périphériques de Brazzaville. Les conventions signées le 27 novembre s'inscrivent dans la même démarche : en effet, les ouvrages de drainage à Pointe Noire, les actions en faveur de l'inclusion économique du projet Téléma, les activités de relance de l'agriculture et de valorisation des paysages forestiers du Nord Congo concerneront plusieurs milliers de personnes.



Samu na ngue!

Vous offrir une facturation plus claire

A la fin de votre forfait internet soit:

- ☑ Seulement 10F/Mb pour naviguer confortablement avec **MTN MaxiNet**
- ☑ Votre credit n'est pas utilisé pour internet jusqu'à l'achat d'un nouveau forfait avec **MTN Widge** et **MTN Prestige**

everywhere you go

mtncongo.net



COMMÉMORATION DU 28 NOVEMBRE 1958

« Rattraper une injustice de l'histoire... », déclarait Placide Lenga en 2011

Les Congolais nés à partir des années 1960 connaissent moins la date du 28 novembre 1958 qui marque la naissance de la République du Congo, deux ans avant la proclamation de l'indépendance, le 15 août 1960.

La réhabilitation de la commémoration du 28 novembre 1958 est le résultat d'une série de réflexions émises en 2010 par les membres du Centre républicain pour l'innovation politique (Cripol), que dirige l'ancien ministre Aimé Emmanuel Yoka. Le Cripol était alors mu par le souci de revisiter l'histoire congolaise.

Depuis lors, cette date a intégré la liste des commémorations nationales. En effet, le premier éloge à la République avait été fait en 2011 par Placide Lenga, alors premier président de la Cour suprême, en présence du chef de l'Etat, Denis Sassou N'Guesso, au Palais du peuple. À cette occasion, il avait déclaré que cette célébration s'inscrivait dans la perspective de « rattraper une injustice de l'histoire ». Par ailleurs, il avait évoqué le contexte douloureux dans lequel la République du Congo était née avant de rappeler qu'à côté d'autres formes de régimes politiques, tels que l'Empire, le Royaume ou l'Emirat, le Congo est demeuré une République, un régime dans lequel le citoyen jouit des droits et libertés garantis par la Constitution.

Le premier président de la Cour suprême notait « qu'une République est une expérience humaine. Malgré son fondement philosophique, ses principes, sa pédagogie et son évolution, la République portera toujours et partout l'empreinte de l'homme. Les idées et



Des personnalités décorées en 2017 autour du président de la République, Denis Sassou N'Guesso

les valeurs, les pouvoirs et les institutions, les symboles et les savoirs, les pratiques et les identités, telles sont les valeurs sur lesquelles repose une République », rappelait-il.

D'une année à une autre, les Congolais ont inscrit cet événement dans leur agenda. Le rond-point de l'ex-Centre culturel français devient la place de la République. Le Premier ministre, Clément Mouamba, le 28 novembre 2016, appelait les Congolais à consolider l'unité et la cohésion nationales. « La République est une, renvoie d'abord à l'unité de l'espace géographique, base territoriale de la souveraineté nationale, espace sur lequel s'exerce l'autorité de l'Etat et s'appliquent les principes de la République. Dans ce sens, le territoire par les 342 000 km² constitue notre parcelle commune de terrain ; le champ de l'exer-

cice de cette souveraineté nationale et le domaine de validité des politiques publiques de déploiement des services publics », avait-il indiqué, avant d'ajouter que l'idéal républicain n'est ni la violence ni les milices armées, ni le terrorisme ni l'intolérance, moins encore le messianisme grégaire.

Le ministre d'Etat, Claude Alphonse N'Silou, à qui revenait la charge de faire l'éloge à la République le 28 novembre 2017, exhortait les Congolais à cultiver les vertus du travail. Il avait noté que seul le travail est capable de sortir le Congo de la crise financière dans laquelle il est plongé. « Comment surmonter la crise économique actuelle ? Comment renouveler les combats qui nécessitent de l'être : la lutte contre la pauvreté, contre le chômage, contre le sous-développement ? Comment donc

faire, sinon par le travail entendu comme ce qu'il est par essence, c'est-à-dire une combinaison de toutes les valeurs positives de notre société, notamment la conscience, la responsabilité, la rigueur, la probité, le respect de la chose publique, etc. », s'était-il interrogé. Cependant, avait-il renchéri, proclamer haut et fort l'importance et la nécessité du travail ne signifie pas que cette vertu doit être vécue ou imposée comme une servitude, une corvée ou une coercition.

Pour marquer la solennité de cette journée commémorative, le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, procède à la décoration des hommes et des femmes qui se sont distingués chacun dans son domaine d'activité.

Roger Ngombé

DOCUMENT

Loi constitutionnelle n° 1 du 28 novembre 1958 portant organisation des pouvoirs de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des lois constitutionnelles de la République du Congo

L'Assemblée législative du Congo a délibéré et adopté,

Le Premier ministre de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. L'Assemblée territoriale du Moyen-Congo, formée en application de la loi 52.130 du 6 février 1952, se transforme en Assemblée législative du Congo. Les membres la composant portent le titre de député à l'Assemblée législative du Congo.

Art. 2.- Aucun député de l'Assemblée législative du Congo ne peut être poursuivi, recherché, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Aucun député à l'Assemblée législative du Congo ne peut, pendant la durée de son mandat, être arrêté qu'avec l'autorisation de l'Assemblée.

La détention ou la poursuite d'un membre de l'Assemblée est suspendue si l'Assemblée le requiert.

Art. 3.- L'Assemblée législative du Congo exerce la totalité du pouvoir législatif de la République du Congo.

Outre ces attributions, l'Assemblée législative du Congo est chargée de voter les lois constitutionnelles de la République du Congo.

Art. 4.- La date d'expiration du mandat de l'Assemblée législative du Congo est la même que celle de l'Assemblée territoriale du Moyen-Congo élue le 31 mars 1957 en application de la loi 52. 130 du 6 février 1952.

Art. 5.- Le Conseil de gouvernement sera remplacé par un gouvernement provisoire.

Le Premier ministre, chef du gouvernement provisoire, sera investi par l'Assemblée législative du Congo dès l'adoption de la première Loi à la majorité de ses membres.

Il nomme les Ministres de son choix, les démet de leurs fonctions, les remplace.

Il est le Chef de l'Administration de l'Etat.

ART. 6.- Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la République. Il dispose de l'Administration et des forces de Police intérieures dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

Il exerce, par voie de décrets et d'arrêtés, le pouvoir réglementaire et assure notamment les relations avec la Communauté et la République Française, en particulier pour la préparation des modalités de mise en vigueur de la Constitution du 4 octobre 1958.

Art. 7.- Les pouvoirs dévolus au gouvernement de la République Française, au ministère de la France d'Outre-Mer, par les textes en vigueur, notamment par la loi municipale du 18 novembre 1955 et par les décrets 57.459 et 57.460 du 4 avril 1957 et les actes subséquents, sont conférés au gouvernement de la République du Congo, pour tout ce qui concerne la tutelle ou la création des communes, la tutelle du territoire, notamment en matière d'approbation ou d'annulation de leurs actes, de suspension ou de dissolution de leurs assemblées municipales.

Art. 8.- Il sera créé un Comité constitutionnel consultatif chargé de donner son avis sur les projets de lois constitutionnelles de la République du Congo qui lui seront soumis par le gouvernement.

Il est composé de cinq membres élus au scrutin proportionnel et pris au sein de l'Assemblée législative du Congo.

Il pourra s'adjoindre trois membres, non membres de l'Assemblée, choisis pour leur compétence.

Art. 9.- Le Comité saisi par le gouvernement de la République d'un projet de loi constitutionnelle devra fournir son avis dans un délai de trente jours.

Le gouvernement, après modifications éventuelles, arrêtera les termes du projet définitif qui devra être soumis à l'Assemblée législative dans les quinze jours suivant la réception de l'avant-projet par le gouvernement.

L'Assemblée législative devra statuer dans le délai de quinze jours après la réception du projet du gouvernement, faute de quoi le projet de loi constitutionnelle sera adopté par le gouvernement qui pourra dans ce cas amender son projet initial par les modifications qui auraient été apportées par l'Assemblée.

Art. 10.- Pour l'adoption des lois constitutionnelles par l'Assemblée législative du Congo, tous les membres peuvent participer au vote sans qu'aucune cause d'incompatibilité leur soit imposable en raison des fonctions qu'ils pourraient exercer en application de la présente loi.

Art. 11.- Chaque loi constitutionnelle adoptée dans les conditions prévues aux articles 8, 9 et 10 ci-dessus, sera promulguée dans un délai de deux jours après son adoption, dans le territoire de la République du Congo et sera publiée au Journal officiel de la République.

Elle sera exécutée comme loi constitutionnelle de la République du Congo.

Art. 12.- En tout ce qui n'est pas contraire à la Constitution du 4 octobre 1958 et à la présente loi, les dispositions législatives et réglementaires en vigueur à la date du choix du statut restent applicables jusqu'à modification ou abrogation par les autorités compétentes.

En tout ce qui n'est pas contraire à la Constitution du 4 octobre 1958 et à la présente loi, les autorités, juridictions et services administratifs, en place à la date du choix du statut, continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à la mise en place des autorités, juridictions et services de la Communauté ou de ses membres appelés à leur succéder. La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat et publiée au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Pointe-Noire, le 28 novembre 1958.

Le Premier ministre de la République du Congo.

Abbé Fulbert Youlou

*Source : Journal officiel de la République du Congo du 3 décembre 1958, PP. 6 et 7

CONGO

L'autonomie avant l'indépendance

Cela a été un long chemin que celui emprunté par l'ex-territoire du Moyen-Congo sous la colonisation française, qui devient la République du Congo, le 28 novembre 1958, avant d'accéder à son indépendance, le 15 août 1960.

Le Congo commémore, ce jour 28 novembre 2018, les soixante ans de son existence en tant que République. Alors que cette date représente un tournant dans l'histoire du pays, ce n'est qu'en 2010 qu'elle s'est réellement rappelée au souvenir de la communauté nationale qui y consacre désormais une cérémonie solennelle renouvelée.

Par-delà les aspirations à la souveraineté qui se font jour avec acuité dans les colonies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), le processus menant à la proclamation de la République du Congo, le 28



Fulbert Youlou,

par un représentant de la métropole. Fulbert Youlou est alors ministre de l'Agriculture, des eaux et forêts et de la météorologie. Les



Jacques Opangault

vers l'UDDIA qui ne cache pas ses accointances avec ces derniers. Quasi socialisant, le MSA agite chez eux la peur de voir la colonie basculée dans le giron communiste. La défection du député MSA, Georges Yambot, qui fait perdre la majorité à Opangault au profit de Youlou est à inscrire dans cette vision de l'administration coloniale de ne pas laisser le Moyen-Congo faire le lit d'une idéologie qui n'a pas bonne presse dans l'Hexagone.

Par la suite, un bras de fer s'engage entre les deux parties. Il se solde par la victoire de Fulbert Youlou qui, fort de sa nouvelle majorité, peut avancer plus loin dans son dessein de s'installer au pouvoir et durer. A Pointe-Noire,



Jean-Félix Tchicaya

Elu Premier ministre dans ces conditions, Youlou perçoit le danger que représenterait l'installation de son gouvernement dans une ville de Pointe-Noire qui lui semble hostile. Rappelons que Jean-Félix Tchicaya, influent leader du PPC (Parti progressiste congolais) est alors l'allié de Jacques Opangault. Le Premier ministre décide du transfert de la capitale politique à Brazzaville. Les fidèles de son rival voient dans toutes ces manœuvres la perpétration d'un coup d'Etat constitutionnel qui n'est pas vu d'un mauvais œil par Paris. Il est vrai que les rivaux de Fulbert Youlou sont mis devant un fait accompli. On pense que les affrontements interethniques de 1959, qui opposent les

tons-en les plus emblématiques en commençant par la « Loi constitutionnelle n°1 portant organisation des pouvoirs de la République du Congo et déterminant les conditions de préparation et d'approbation des lois constitutionnelles de la République du Congo ». Puis la suivante, presque « naturelle » au regard de ce qui est dit plus haut, qui fixe « provisoirement » à Brazzaville le siège de l'Assemblée législative et du gouvernement « provisoire » de la République du Congo. Puis encore le décret n°58-1 nommant Stéphane Tchitchelle ministre de l'Intérieur. Après des démêlés avec Jean-Félix Tchicaya dont il était adjoint au PPC, ce dernier s'est rapproché de Fulbert Youlou et peut tenir tête à son ex-mentor dans le Kouilou et à Pointe-Noire pour le compte du Premier ministre. Enfin, le décret 58-2 portant nomination des membres du gouvernement provisoire. Il compte treize ministres dont quelques ressortissants français.

Premier président du Congo suivant la loi constitutionnelle n°11 du 21 novembre 1959, l'abbé Fulbert Youlou exerce la fonction suprême jusqu'à sa chute lors de la révolte syndicale, encore appelée la Révolution des 13,14,15 août 1963. Fulbert Youlou, Jacques Opangault et Jean-Félix Tchicaya* sont considérés comme les pères-fondateurs de la République. Tous les trois méritent le respect de la nation.

Gankama N'Siah

Toujours est-il que cette seule journée du 28 novembre 1958 accouche d'une pléiade de textes qui, malgré leur caractère saccadé, finissent par donner forme à la république naissante

novembre 1958, a été marqué par une série d'étapes franchies les unes après les autres, non sans difficultés. L'une de ces étapes concerne la mise en œuvre de l'arrêté n° 1339 du 14 mai 1957 fixant la composition du Conseil du gouvernement du Moyen-Congo. Il est pris à la suite des élections à l'assemblée territoriale du 31 mars et en application de la Loi-Cadre Gaston-Defferre (ministre français d'Outre-Mer) du 23 juin 1956 qui autorise les colonies à se doter d'une instance de ce type. Ces élections sont remportées d'une courte tête par Jacques Opangault, leader du MSA (Mouvement socialiste africain) qui obtient vingt-trois sièges, contre vingt-deux à Fulbert Youlou, président de l'UDDIA (Union démocratique de défense des intérêts africains).

Au regard de ces résultats, Jacques Opangault est nommé Vice-président du Conseil du gouvernement, chargé de l'Administration générale et de l'information, la présidence étant assurée

huit autres portefeuilles reviennent respectivement à Simon Pierre Kikhounga-Ngot (Affaires économiques, paysannat et plan), Stéphane Tchitchelle (Affaires sociales, travail, santé, habitat, service social), Bernard Mambeke-Boucher (Enseignement, jeunesse et sports), Xavier-François Zakete (Affaires financières), Joseph Vial (Budget), Jean Mardon (Fonction publique), Charles Vandelli (Travaux publics et infrastructure aérienne), André Kerherve (Production industrielle, mines, transport et tourisme).

Ce cabinet composé pour partie de Congolais et pour partie de Français ne favorise guère la cohésion entre les nationaux. Opangault et Youlou, rivaux à travers leurs deux formations politiques, vont très vite être absorbés par les luttes idéologiques qui opposent, en France, les partis métropolitains de gauche et de droite, dont les leurs sont en réalité des sections locales. Il semble que la balance des représentants coloniaux se penche

Fulbert Youlou, Jacques Opangault et Jean-Félix Tchicaya sont considérés comme les pères-fondateurs de la République. Tous les trois méritent le respect de la nation.

capitale du Moyen-Congo où se réunit l'assemblée territoriale pour élire les instances dirigeantes, le cas Yambot est évoqué par Opangault sans succès. Fulbert Youlou profite de la désertion des députés MSA pour peaufiner sa stratégie : l'assemblée territoriale devient l'Assemblée législative remplissant toutes les prérogatives que lui offre cette préséance.

partisans des deux camps à Brazzaville, faisant des dizaines de morts et d'importants dégâts matériels tirent leur origine de cette situation post-électorale sensible. Toujours est-il que cette seule journée du 28 novembre 1958 accouche d'une pléiade de textes qui, malgré leur caractère saccadé, finissent par donner forme à la république naissante. Ci-

LITTÉRATURE

Henri Djombo lauréat du prix Amadou-Cissé-Dia du théâtre

L'écrivain congolais a présenté à la presse, le 23 novembre à Brazzaville, le prix qui lui a été décerné par l'Association des écrivains du Sénégal et le jury des prix littéraires internationaux, à l'occasion de la célébration de la vingt-sixième Journée internationale de l'écrivain africain, du 6 au 12 novembre, à Dakar.

Plusieurs auteurs venus du Mali, de Mauritanie, de Gambie, de Guinée, de Côte d'Ivoire, de Tunisie, du Burkina Faso, du Ghana, du Cameroun, du Gabon, du Congo Brazzaville, d'Égypte et du Sénégal ont représenté leurs pays à la fête du livre à Dakar. Au cours de ces festivités culturelles, un colloque scientifique international a été organisé sur le thème « Littérature, démocratie et pouvoir » au cours duquel les meilleures productions littéraires annuelles ont été récompensées. Parmi les récipiendaires, figure ainsi le dramaturge Henri Djombo, distingué pour l'ensemble de ses œuvres théâtrales. À cet effet, ses trois pièces de théâtre, à savoir « Sur la braise », « Les bruits de couloirs » et « Le mort vivant », jouées respectivement par le théâtre national du Sénégal, la troupe théâtrale inter-Etats composée par des artistes comé-

diens sénégalais, camerounais et congolais habitant à Dakar ainsi que par la troupe de théâtre les Pétroliers de Pointe-Noire ont ébloui les spectateurs.

Le lauréat n'a pas caché sa satisfaction : « Je suis heureux d'être primé une fois de plus, c'est l'honneur du Congo. Il y a des compétitions qui se font dans le monde, nous devons avoir dans chaque domaine nos représentants pour relever l'image de notre pays. Je remercie le président de la République et le Premier ministre de m'avoir permis d'aller à la rencontre de cet événement qui a produit ce que vous n'attendiez pas », a-t-il fait savoir.

Pour sa part, le ministre de la Culture et des arts, Dieudonné Moyongo, pense que ces nombreux prix décernés au président de l'Union nationale des écrivains, artistes et artisans du Congo montrent que le Congo a un écrivain prolifique et atypique par rapport aux thèmes d'actualités abordés dans ses œuvres.

Le patron de la Culture a, en outre, souhaité que les pièces de théâtre de l'écrivain Henri Djombo soient aussi jouées en langue nationale pour intensifier la vulgarisation des messages qu'elles véhiculent. « Je pense que nous allons faire un effort



Le prix décerné à l'écrivain congolais

pour qu'au niveau des collections de la Bibliothèque nationale, nous ayons tous les livres de l'écrivain pour assurer leur conservation mais aussi pour en assurer la diffusion », a déclaré Dieudonné Moyongo, demandant à l'écrivain de continuer à faire rêver le lecteur, à le faire

promener et à le faire découvrir sa pensée.

Par ailleurs, l'association « Jeunesse développement et progrès » a aussi donné au ministre d'Etat, ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche un diplôme de mérite en fonction de son implication dans le combat de

l'épanouissement de la jeunesse congolaise.

Rappelons que l'écrivain Henri Djombo est aussi lauréat du Prix international de l'environnement de Dakar, Festi'Vert 2018. À son actif, dix sept ouvrages dont dix pièces de théâtre et un essai.

Rosalie Bindika

LIVRE

« Un voyage en France » chez l'harmattan-Congo

« Un voyage en France » est un recueil de neuf nouvelles et quatre-vingt et quatre pages à travers lesquelles l'auteur raconte les aventures et mésaventures d'un jeune immigré congolais en France pour chercher une vie meilleure.

À son obtention du baccalauréat, le jeune garçon souhaite continuer ses études à l'Université Marien-NGouabi et obtenir sa licence en Sciences et techniques de la communication, malheureusement, des guerres civiles et des grèves des enseignants de l'Université Marien-NGouabi l'empêchent de réaliser ses ambitions.

Pendant la guerre civile, il réussit à s'enfuir avec ses parents pour se réfugier dans un village. Après cinq mois de vache maigre, sa sœur aînée qui habite Pointe-Noire les a rejoints, c'est à partir de Kinshasa, en République démocratique du Congo qu'elle a pu emprunter le camion pour arriver jusque dans la région du Bas Congo puis

remonter au village où sa famille était réfugiée. Sa venue était un soulagement immense pour le jeune et ses parents.

Dès son retour à Brazzaville, le jeune commence à nourrir l'ambition d'émigrer, notamment en France ou en Amérique du nord. Malgré tous les obstacles rencontrés, il ne baisse pas les bras, prend contact avec un établissement d'enseignement supérieur professionnel privé de Paris pour son inscription. Un mois plus tard, il reçoit un dossier à remplir et à retourner avec toutes les pièces administratives et les documents scolaires qui lui ont été demandés.

Peu à peu, il commence à espérer ; son dossier et son voyage se concrétisent

« J'étais confiant, serein et optimiste car, j'avais l'assurance que mon dossier devrait être accepté et le visa accordé. J'étais ému et heureux de voir sur l'une des premières pages de mon passeport le visa d'étude. Je marchai fièrement et gaiement dans la cour du consulat, mes deux bras vers le haut pour exprimer ma joie », page 12

Le jeune ambitieux s'envole pour une nouvelle terre. Après deux années d'attente, il demande l'asile en France, cela lui fut rejetée. N' imagine pas prendre ses bagages pour retourner au Congo, son pays natal alors qu'il s'habitue à vivre et à être confronté à la réalité cruelle de la vie d'un étranger sans papier.

Christian Louhou Kinsangou dédie son roman à son père, sa mère, ses frères et à sœurs.

R.B.



RÉCITAL CLASSIQUE

Éric Le Sage en concert à Pointe-Noire

Habitué des plus grandes salles dans le monde, l'artiste français de renommée internationale (piano) va se produire le 29 novembre, au Lycée Charlemagne.

Lorsque l'on parle de musique romantique pour piano, les connaisseurs n'ont qu'un seul nom à l'esprit, celui du spécialiste français Éric Le Sage. Ce pianiste, qui a étudié au Conservatoire de Paris, s'est vite fait connaître pour ses interprétations de Francis Poulenc mais aussi pour ses concertos de Stravinski, Britten ou encore Schönberg.

Durant sa carrière, Éric Le Sage a travaillé au sein des plus grands orchestres symphoniques, à l'instar de Los Angeles Philharmonic Orchestra, le Philharmonique de Radio France, le Capitole de Toulouse, l'Orchestre symphonique de Dresde ou encore l'Orchestre national royal d'Écosse.... Ce grand pianiste a reçu de nombreux prix. Lauréat du concours international de piano de Porto en 1985 et du concours de Leeds en 1990, il a obtenu plusieurs fois le grand Prix du disque de l'Académie Charles-Cros, en 2010 et 2011, ainsi qu'une victoire de la musique.

Sa venue à Pointe-Noire est un événement exceptionnel. En effet, c'est son en-

gagement passionné pour le partage de la musique qui lui a fait accepter l'invitation de l'Institut français du Congo. Le Lycée Charlemagne a accepté d'accueillir dans ses murs ce concert acoustique qui fera voyager, sans nul doute, le public du romantisme à la musique française, avec des pièces de Schubert, Beethoven, Debussy, Leonard Bernstein, Stravinsky ou de Schumann.

Diplômé à 17 ans du CSNM de Paris, Éric Le Sage enchaîne les concours internationaux, véritables épreuves de force auxquelles sont confrontés les jeunes musiciens. Il crée, avec ses complices Paul Meyer et Emmanuel Pahud, le Festival international de musique de salon de Provence, dont ils assument la co-direction artistique depuis plus de vingt ans. Aux quatre coins du monde, Eric Le Sage est salué comme l'un des hauts représentants de l'école française.

Ses enregistrements de l'intégrale de l'œuvre de Poulenc (piano seul, musique de chambre et concertos chez RCA-BMG) ou Fauré en sont d'éclatantes démonstrations. Mais il ne saurait être réduit à cette seule qualité, lui qui n'a cessé de clamer et avec quel talent son amour des grands romantiques. Sa vertigineuse maîtrise du



Eric Le Sage/DR

clavier s'exprime superbement tant dans la profondeur beethovénienne, la richesse poétique de Schumann que le lyrisme torréntiel de Wagner révisé par Liszt.

L'année 2010 est pour lui l'aboutissement d'un magnifique et ambitieux projet qui lui tient à cœur depuis ses débuts : enregistrer et jouer sur scène l'intégrale de la musique

pour piano de Schumann. Ses enregistrements sont déjà considérés par la critique internationale comme une référence. Ils sont récompensés en août de la même année par le très prestigieux Prix de l'année de la critique de disque allemande. Au même moment, die Zeit décrit cette intégrale comme sensationnelle et loue une « esthétique française de piano idéale ». Il reçoit, par ailleurs, le Choc de l'année classica pour l'un des volumes de son intégrale en décembre 2010.

Né en 1965 à Aix-en-Provence, Éric Le Sage possède un répertoire immense et représente un pilier de sa génération. C'est un passionné de Schumann dont il est un interprète éblouissant. Il s'est produit dans plusieurs endroits, parmi lesquels le Théâtre des Champs-Élysées, le festival Beethoven de Varsovie, le festival Schumann de la Tonhalle de Düsseldorf, le festival de la Roque d'Anthéron, la Folle journée de Nantes, le festival de Stavelot en Belgique, le Domaine Forget au Québec, la Salle philharmonique de Liège et autres. Et il collectionne les distinctions pour ses enregistrements discographiques.

Hugues Prosper Mabonzo

RELIGION

L'Armée du salut forme ses leaders

Du 23 au 25 novembre, la division de Pointe-Noire a organisé un congrès divisionnaire des officiers locaux et soldats responsables à l'École communautaire salutiste située dans le 6e arrondissement, Ngoyo. L'activité a été présidée par les leaders divisionnaires, les capitaines Hervé Michel Ahouyanganga, commandant divisionnaire, et Naty Dorcas Ahouyanganga.



Une vue des congressistes/Adiac

Plus de trois cent trente-quatre officiers locaux, soldats responsables, la fanfare divisionnaire, les adorateurs divisionnaires, la chorale divisionnaire, les tambourinaires seniors divisionnaires et les booth divisionnaires ont pris part au congrès tenu sur le thème « Croire, agir et changer ». Ce grand rassemblement des salutistes venus célébrer la parole de Dieu a eu pour principaux objectifs de former les leaders pour affronter les défis de l'Église, les rendre capables pour la mission du salut des âmes et de former les formateurs pour la formation des disciples et l'épanouissement de l'Église.

Pendant les trois jours de formation, les congressistes ont suivi huit sous-thèmes qui ont affermi leur foi en Dieu afin de mieux accomplir leurs tâches sacerdotales. « Nous sommes des appelés de Dieu et nous devons transformer le monde positivement », ont-ils dit dans leur message suivi des témoignages édifiants sur la bonté divine. Aussi ont-ils fait des recommandations à l'endroit des leaders divisionnaires en leur demandant,

entre autres, de maintenir sans faille en état de propreté absolu l'École communautaire salutiste qui a abrité le congrès et d'y ériger un mur de clôture pour sa sécurité, de récupérer le patrimoine salutiste spolié, de mettre des outils didactiques à la disposition des postes, d'écouter les doléances des frères et sœurs salutistes, d'associer les leaders de la jeune armée à ce genre d'activité. Dans son message délivré aux congressistes lors du culte de sanctification, Hervé Michel Ahouyanganga a déclaré : « Les enfants de Dieu n'ont plus peur. Ils marchent sous le regard vigilant de l'Éternel. Ce congrès a été un moment important pour nous, salutistes, d'élever plus haut l'étendard de la victoire. Il n'y a pas de victoire sans foi, il n'y a pas de foi sans action ».

Signalons que ce congrès a été soutenu par les officiers des quinze unités de force qui sont la salle centrale, Loussala, Nkoukou, Tchimbambouka, Mbota, Mpaka, Siafoumou, centre ville, Djeno, Vindoulou, Nanga, Ngoyo, Louessi, Tchiamba-Nzassi, English service.

Hervé Brice Mampouya

IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO

Un outil industriel performant rapide.

OFFSET
NUMÉRIQUE
SÉRIGRAPHIE
PELLICULAGE
DOS CARRÉ COLLÉ
CONCEPTION GRAPHIQUE





UNE LARGE GAMME DE PRODUITS



Journaux



Magazines



Chemises à rabat
Cartes de visite
Dépliants



Livres
Calendriers
Flyers, Affiches

PRESSE

Quotidiens
Hebdomadaires
Mensuels
Numéros spéciaux...

OFFSET

Chemises à rabat
Magazines
Livres
Dépliants
Documents administratifs
Calendriers
Flyers
Affiches
Divers

+242 06 951 0773
+242 05 629 1317
imp.bc@adiac-congo.com

B4, boulevard Denis-Sassou-N'Gessou
Brazzaville - République du Congo

MONDIAL-2030

Maroc, Portugal et Espagne envisagent une candidature conjointe

Le Premier ministre espagnol a proposé au roi Mohammed VI une candidature commune des trois pays pour accueillir la Coupe du monde de football dans douze ans.

Pedro Sanchez a déclaré, à l'issue d'une audience avec le roi du Maroc : « Ajoutant : « *Ce sera la première fois qu'il y aura une candidature entre deux continents, entre l'Europe et l'Afrique (...). Le roi Mohammed VI a très bien accueilli cette proposition... Nous allons travailler avec le Portugal à la présentation de cette candidature hypothétique qui, je pense, sera très compétitive et nous réjouit beaucoup* ».

Le Premier ministre portugais, Antonio Costa, pense que « *cette organisation commune, malgré le fait qu'elle sera coûteuse, peut être bénéfique dans le rapprochement des relations entre les trois pays. Ce serait le défi du siècle. Nous en parlerons à la fédération portugaise, je n'ai aucun doute qu'un événement de ce genre renforcera la relation entre nos pays* ». Cinq fois candidat malheureux à l'organisation de la compétition (en 1994, 1998, 2006, 2010 et 2026), le Maroc espère devenir le second pays du continent, après l'Afrique du Sud en 2010, à accueillir une Coupe du monde.

Multiplication d'organisation en trio de la Coupe du monde de football

En juin dernier, au lendemain de sa défaite face au trio Etats-Unis/Canada/Mexique pour l'organisation du Mondial-2026, le Maroc avait annoncé concourir pour l'édition 2030, sans évoquer la possibilité d'une candidature commune. L'Algérie a lancé, en juillet dernier, le projet d'une candidature commune des pays nord-africains (Tunisie-Maroc-Algérie). L'Uruguay a également annoncé sa candidature conjointe avec l'Argentine et le Paraguay pour 2030, du "Mondial du centenaire", un siècle après la première Coupe du monde organisée et remportée par l'Uruguay. La Grèce, la Bulgarie, la Roumanie et la Serbie envisagent également une candidature commune pour organiser la compétition, au même titre que le Royaume-Uni et l'Irlande.

Noël Ndong

INFRASTRUCTURES

La Fécofoot a enfin son siège

Le chantier dont les travaux ont débuté en janvier 2017, avant d'être interrompus pendant plusieurs mois, est enfin achevé dans sa phase immobilière. Le transfert de propriété de l'entrepreneur au bénéficiaire a eu lieu le 26 novembre, à Brazzaville.

C'est la fin d'un long feuilleton à la Fédération congolaise de football (Fécofoot). Pas d'adresse fixe, depuis sa création, l'organe gestionnaire du football national ne squattait que des locaux donnés temporairement soit par le ministère des Sports, le comité olympique ou soit par la présidence de la République. Ce 26 novembre, la Fécofoot est devenue enfin propriétaire d'un bâtiment de R+2 dont la construction a été financée par la Fédération internationale de football association (Fifa).

Le jour de sa réception officielle n'est pas encore connu car après, le travail de l'entrepreneur, la Fécofoot devrait s'occuper elle-même de l'autre aspect qui concerne les meubles ou encore le mobilier. « *Nous avons fait l'immobilier. Il convient ensuite de mettre le mobilier pour que ça devient praticable. Nous ne livrons que les murs et les installations techniques, l'eau et l'électricité pour que ça fonctionne* », a expliqué Gilles Prime, le maître

d'œuvre.

Lors de la réception provisoire de ce bâtiment, les membres de la Fécofoot ont pu apprécier la valeur du cadre de travail qui leur faisait défaut. Ils vont désormais discuter des problèmes du football congolais dans un environnement sain. Le nouveau siège de la Fécofoot prévoit, en effet, au rez-de-chaussée une salle d'attente et de réception, un bureau des arbitres, un autre pour le directeur technique et le sélectionneur, une salle de réunion, une cuisine, une cafétéria. Les bureaux du secrétaire général et son adjoint sont logés au premier niveau ainsi que les différentes commissions, le magasin et le service informatique. Le deuxième niveau, quant à lui, est réservé aux bureaux du président et du vice-président. On y trouve également une deuxième salle de réunion et un bureau pour le comptable. En visitant le bâtiment, le président de la Fécofoot, Jean Guy Blaise Mayolas, a émis quelques réserves à l'entrepreneur. Gilles Prime a expliqué à la presse que ces réserves tiennent à la fois compte du contrat par rapport à son exécution et puis des demandes différentes qui font, selon lui, l'objet des travaux supplémentaires. Dans la cafétéria, par exemple, la

Fécofoot a souhaité quelques modifications pour y accéder directement de l'extérieur. À l'origine, a-t-il précisé, il n'était prévu qu'une voie de desserte intérieure. « *Il faudra modifier pour que les gens de l'extérieur rentrent directement à la cafétéria sans circuler dans l'immeuble* », a souligné Gilles Prime.

Les réserves ont été formulées également sur la porte qui donne accès à l'extérieur sur la forêt de la Patte d'oie. Le président de la Fécofoot a demandé que cette porte métallique soit reprise pour qu'elle donne un meilleur aspect. « *En montant les escaliers, le président de la Fécofoot a fait remarquer que les angles des gardes du corps étaient relativement dangereux, parce qu'ils accrochent. Il faudra les protéger par quelque chose (bois ou plastique). Il y a la peinture d'une façon générale sur l'ensemble de l'immeuble. Elle a été bien faite mais elle laisse quelques traces sur les vêtements quand on y passe* », a-t-il commenté. À l'extérieur, la demande a été faite de mettre un portillon à la porte principale. « *La réception provisoire est faite aujourd'hui. Nous émettons les réserves sous un délai de quinze jours ou un mois maximum* », a-t-il fait savoir.

James Golden Eloué

GESTION DES PATRIMOINES DOCUMENTAIRES ET NUMÉRIQUES

Les États de la CEEAC invités à créer une structure régionale spécialisée

L'appel a été lancé au terme de l'atelier sous-régional sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire pour le développement durable en Afrique centrale, qui s'est tenu du 21 au 23 novembre à Brazzaville.

Les représentants des pays membres de la communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) se sont retrouvés dans la capitale congolaise pour échanger autour du patrimoine documentaire. Au terme de leurs assises, ils ont, entre autre, encouragé les États à prendre des mesures urgentes en vue de la préservation et de la valorisation du patrimoine numérique national (livres et documents numériques, logiciels, emails, sites web, etc.) ; à créer une structure régionale spécialisée dans la gestion des patrimoines documentaires et numériques offrant, en l'occurrence, des services de ré-



férence en matière d'identification et de conservation des éléments documentaires et numériques dans la sous-région au bénéfice tant des États que du secteur privé ; à faciliter la mise en réseau ou la dynamisation des réseaux des acteurs publics et privés,

professionnels et institutions intervenant dans le domaine du patrimoine documentaire en Afrique centrale.

Clôturant les travaux de cet atelier, Raymond Pougui, représentant du ministre de la Culture et des arts, a indiqué que le choix porté sur la ville

de Brazzaville pour l'abriter a été à l'évidence une indication, une preuve supplémentaire que la capitale du Congo demeure un haut lieu de brassage des idées, une plate-forme d'émergence de réflexions novatrices, un foyer toujours ardent des hommes

de culture qui, de toute façon, se sentent toujours dans cette ville comme chez eux. Il a félicité les participants pour les résultats obtenus et cela dans un climat de grande convivialité couronné par un fort sentiment de fraternité.

« *L'objectif de cet atelier qui était de veiller à la préservation et à l'accessibilité du patrimoine documentaire me semble atteint. Vous vous êtes acquittés de cet exercice en libérant un train de recommandations judicieuses et en délivrant une feuille de route pertinente à l'endroit de nos États. Les conclusions auxquelles vous êtes parvenus me donnent des raisons d'espérer que cet atelier aura des retombées positives pour le développement des pays de notre sous-région qui ont dès ce jour l'exaltante responsabilité de les capitaliser et d'en assurer la mise en œuvre. D'ores et déjà, vous pouvez repartir avec le sentiment du devoir accompli* », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana